

CIRCULAIRE N° 43 / 2020 – 16 septembre 2020

Objet : Les élections des représentants des parents d'élèves 9 et/ou 10 octobre 2020

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se dérouleront les 9 et/ou 10 octobre 2020 sauf à La Réunion et à Mayotte où elles se tiendront les 25 et/ou 26 septembre 2020.

Les DDEN sont membres de la « commission électorale » voir **le fichier joint** afférent à l'arrêté du 13 mai 1985. Les DDEN seront présents le jour des élections dans leurs écoles.

C'est l'occasion après la rentrée scolaire de prendre contact avec son ou ses écoles. Utilisez notre triptyque de présentation des DDEN (*dépliant*) à l'occasion de ces élections ou pour le premier Conseil d'école.

Commande à la Fédération seul le port est payant.

Pour un envoi en nombre voici le montant du port : 500 dépliant (17,72€), 1000 dépliant (20,14€), 1500 dépliant (21,79€) et pour un envoi de 2000 dépliant (24,96€).

Une **affiche jointe** est proposée par la Fédération pour être apposée dans les écoles du département afin d'inviter les parents au nom de l'intérêt des enfants à venir voter les 9 et 10 octobre 2020. Nous indiquerons dans le cartouche le nom du DDEN et ses coordonnées ou celles de l'Union. Cette action s'inscrit cette année dans notre campagne de renouvellement-recrutement.

Un dossier sur Eduscol : La représentation des parents d'élèves permet de répondre à toutes vos questions :

<https://eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-eleves.html>.

Diffusez cette information à tous les membres de l'Union.

Amitiés laïques et fédérales.

